

## AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

---

DELIBERATION N° 91-25 DU 5 NOVEMBRE 1991  
RELATIVE A L'ACQUISITION DE NOUVEAUX LOCAUX  
POUR LA DELEGATION REGIONALE DE HAUTE-NORMANDIE

---

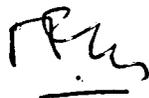
Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie :

## D E L I B E R E

Article 1 : Le conseil d'administration donne son avis favorable au principe d'une extension des locaux de la délégation régionale de Haute-Normandie.

Article 2 : A cet effet, le conseil d'administration autorise le directeur de l'agence à signer l'acte d'acquisition d'un local jouxtant la délégation décrit dans la note de présentation, tout contrat nécessaire et à procéder à toutes les formalités utiles sous réserves de l'obtention de l'accord du service des domaines sur le prix de vente, et de l'accord de la copropriété concernant l'usage de locaux.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence



P-F. TENIERE-BUCHOT

Le Président  
du conseil d'administration



Christian SAUTTER